Relations UE-États-Unis

2023/2126(INI) - 23/11/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Tonino PICULA (S&D, HR) sur une recommandation du Parlement européen au Conseil, à la Commission et à la Vice-présidente de la Commission/Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant les relations entre l'UE et les États-Unis.

Ces recommandations visent à poursuivre l'alliance transatlantique pour défendre les valeurs démocratiques qui sont partout sous pression et à revigorer l'ordre international multilatéral fondé sur des règles, avec les Nations unies en son centre. Elles se concentrent sur la manière de continuer à travailler à un partenariat encore plus fort afin de défendre efficacement le multilatéralisme, de relever les défis mondiaux et de faire face aux nouvelles et dangereuses réalités géopolitiques qui affectent les valeurs, les intérêts, la sécurité et la prospérité transatlantiques communs.

Recommandations

Les députés recommandent ce qui suit au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité :

- réitérer **l'amitié transatlantique commune** avec l'Ukraine et Israël, fondée sur la condamnation commune et totale de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, la condamnation commune des attaques terroristes abjectes du Hamas contre Israël, les efforts conjoints pour libérer tous les otages pris par le Hamas et le soutien commun du droit d'Israël à se défendre conformément au droit humanitaire et international, et faire part d’une totale solidarité avec les victimes innocentes des deux camps;

- œuvrer en faveur d'un programme transatlantique qui donne la priorité à la **coopération multilatérale** pour un monde plus équitable et plus sain, à la lutte contre le changement climatique, à la promotion de la résolution pacifique des conflits, au contrôle des armements, au désarmement, à la lutte contre le racisme et à la réforme de la gouvernance économique;

- renforcer de manière significative la consultation, la coopération et les plans d'urgence pour des **réponses conjointes aux développements géopolitiques et aux situations d'escalade** telles que la guerre d'agression russe en cours contre l'Ukraine, en particulier en travaillant ensemble pour renforcer le flanc oriental de l'Alliance de l'OTAN, afin d'assurer la sécurité et la stabilité de la région de la mer Noire, de préparer la reconstruction de l'Ukraine et d'empêcher toute perturbation significative de la libre circulation des marchandises au niveau mondial;

- placer **la maîtrise des armements et le désarmement** au premier rang des priorités transatlantiques et internationales dans les enceintes internationales telles que les Nations unies, afin de renforcer la coordination et la prévention des conflits à l'échelle mondiale;

- promouvoir, conjointement avec les partenaires transatlantiques, des négociations internationales sur les accords de maîtrise des armements, en particulier pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération, y compris les nouvelles technologies militaires, telles que l'intelligence artificielle, l'armement spatial, les biotechnologies et les technologies hypersoniques;

- **approfondir les partenariats** dans les domaines de coopération envisagés par le concept stratégique de l'OTAN et la boussole stratégique de l'UE, en particulier dans les domaines de la mobilité militaire, de la cybersécurité, de la recherche en matière de défense, des infrastructures à double usage, de la résilience et des exercices conjoints inclusifs;

- collaborer avec les partenaires régionaux et les États-Unis pour garantir la liberté de navigation dans le détroit de **Taiwan** et dans les mers de Chine méridionale et orientale, qui revêtent une importance cruciale pour les flux commerciaux régionaux et mondiaux; intensifier les efforts visant à maintenir la paix et la stabilité dans le détroit de Taiwan et s'opposer à toute action unilatérale, en particulier lorsqu'elle est fondée sur des menaces ou un recours à la force, qui compromet la paix et la stabilité entre les deux rives du détroit;

- se coordonner avec les États-Unis et d'autres partenaires animés du même esprit sur les questions où les actions de la **Chine** sont contraires aux intérêts de la sécurité euro-atlantique, en donnant la priorité aux défis dans les domaines de la cybernétique, des technologies hybrides, émergentes et perturbatrices, de l'espace, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération;

- poursuivre le partenariat stratégique et la coopération entre l'UE et les États-Unis dans les **Balkans occidentaux** afin de garantir la paix et la stabilité dans la région en soutenant les pays sur la voie de l'intégration européenne et de l'adhésion à l'OTAN et en les aidant à résoudre les problèmes de la région, tels que la réforme électorale et constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine et le dialogue Belgrade-Pristina facilité par l'UE;

- veiller à ce que l'UE et l'OTAN soutiennent davantage les pays des Balkans occidentaux dans la lutte contre les ingérences étrangères malveillantes et les menaces hybrides émanant de pays tiers;

- souligner l’urgence d'approfondir la coopération entre l'UE et les États-Unis au **Proche-Orient** tout en soutenant les engagements bilatéraux positifs à l’égard de nos politiques respectives à l'égard du processus de paix au Proche-Orient et de la solution à deux États, ainsi que de renforcer la coordination des efforts visant à encourager une évolution positive, la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région;

- continuer à condamner **l'Iran** pour son influence malveillante et hostile au Moyen-Orient, y compris son soutien aux attaques terroristes récentes du Hamas contre Israël;

- échanger des informations et lutter conjointement contre la **propagation de l'influence russe et chinoise** et les activités hybrides, notamment la manipulation de l'information, les cyberattaques, l'ingérence interne et la coercition économique et politique, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine et de son impact sur les Balkans occidentaux, le Caucase du Sud, l'Afrique et l'Amérique latine;

- poursuivre et renforcer les discussions bilatérales sur la technologie dans le but de prendre la tête de l'élaboration de **normes internationales pour les technologies émergentes**, y compris, mais sans s'y limiter, l'IA, la cybersécurité et les technologies émergentes; poursuivre la coopération transatlantique dans la rationalisation des pratiques de passation de marchés et l'interopérabilité des technologies et avancer dans la mise en place d'un partenariat transatlantique en matière de commerce et d'investissement;

- veiller à ce que les États-Unis restent un partenaire important pour la sécurité énergétique de l'UE, comme ils l'ont été, en particulier, depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie.